

***MODÈLE DE RÈGLEMENT POLITIQUE AU
YÉMEN: EXPÉRIENCE DE LA
RÉSOLUTION DES CONFLITS INTERNES.***

***PAR LE DR. AHMED MOHAMMED AL-
ASBAHI - MEMBRE DU CONSEIL DE LA
SHOURA DU YÉMEN***

La crise politique qui a précédé la Révolution des jeunes en 2011 et qui a provoqué ce qu'on a appelé « le Printemps arabe » n'était pas la première crise politique à laquelle le Yémen était confronté. Si nous revisitons l'ensemble des événements et des crises vécus par le Yémen depuis les années soixante, nous remarquons le caractère sanglant de la plupart de ces conflits et nous constatons également que les résolutions qui ont été appliquées dans les différents stades de ces conflits sont caractérisées par un esprit de tolérance, dont le peuple yéménite est connu. Cet esprit de tolérance a grandement contribué à résoudre les conflits ainsi que ses effets négatifs. A cette époque, l'Etat a géré la situation, en collaboration avec les autres acteurs majeurs de la communauté locale tout en cherchant les intérêts communs entre les différentes catégories sociales par ses diverses orientations et tendances. Pour cela le Yémen a été en mesure de surmonter de nombreuses crises et ses effets autant que possible.

L'expérience yéménite indique que les résolutions des conflits se sont faites en quelque sorte sans heurts, quelle que soit la nature du conflit.

Dans les années soixante du siècle dernier, le régime républicain a été confronté à une guerre des forces royalistes, qui a duré sept ans et qui a atteint son apogée avec le siège de soixante-dix jours imposé contre Sanaa, la capitale, puis les forces gouvernementales ont réussi à lever le siège et à vaincre les partisans du régime royaliste dirigé par l'Imam Badr. Malgré la victoire sur les forces royalistes, un dialogue a été entamé qui a conduit à la réconciliation nationale.

Après l'indépendance de la partie sud du Yémen en 1967, les deux régimes politiques au pouvoir au nord et au sud du pays ont déclaré leur attachement à l'unification du Yémen : cette relation entre les deux régimes a connu des périodes de rapprochement et d'éloignement politique et l'éclatement de deux guerres entre les deux parties du Yémen en 1972 et en 1979. Il a été conclu des accords qui stipulent le lancement d'une série de dialogues pour la réunification du Yémen et des commissions ont été formées sur base de l'accord du Caire et de la Déclaration de Tripoli et ces commissions ont exercé leurs missions sauf la Commission pour l'organisation politique unie en raison de l'absence de l'organisation politique à Sanaa en comparaison avec le Parti Socialiste Yéménite

au pouvoir à Aden. C'est jusqu'en 1982 avec la création du Congrès Populaire général que la commission pour l'organisation politique unie a été établie de nouveau.

Ainsi, la Commission ministérielle mixte ainsi que les commissions de travail pour l'unification ont continué à effectuer leurs activités jusqu'à l'éclatement des événements de Janvier 1986 entre deux factions au sein du Parti Socialiste Yéménite à Aden, et l'une des factions a vaincu l'autre partie qui a été accueillie par le régime de Sanaa. Les travaux des commissions pour l'unification ont été suspendus momentanément. On dit que le régime de Sanaa s'était mobilisé et avait déclaré la guerre contre le régime d'Aden, mais la sagesse des Yéménites a une fois de plus permis d'éviter cette crise, puis les deux parties ont recommencé le dialogue sur l'unification du Yémen jusqu'à ce que la réunification du pays soit effective le 22 mai 1990 avec un Accord sur la mise en place d'une période transitoire de deux ans et demi, durant laquelle l'intégration des institutions civiles et militaires des deux parties a été mise en place.

Durant cette période, l'entente entre les deux régimes politiques n'a pas duré longtemps, le doute entre les deux parties au pouvoir s'est installé et la mise en application de certains articles de la période de transition a été suspendue avec un climat de tension politique palpable. Les partis et les organisations politiques ont essayé de calmer la tension tout en prolongeant la période de transition de six mois; ce qui a permis d'organiser les premières élections législatives du Yémen unifié en 1993.

Ces élections ont été suivies par des tensions politiques après l'annonce des résultats des élections qui ont été influencées par un sentiment séparatiste; ce qui a conduit à une confrontation entre les deux parties qui était sur le point d'explosion pouvant entraîner le pays dans un abîme fatal. Toutes les forces politiques ont appelé pour un dialogue national en vue d'endiguer la crise politique tout en formant un comité de dialogue entre les forces politiques, qui a tenu ses réunions à Sanaa et à Aden, au cours de la période du 22 novembre 1993 jusqu'au 18 janvier 1994 avec un objectif national véritable de contenir la crise et de suggérer des solutions réelles visant à promouvoir l'unité du pays, la

démocratie, la stabilité et la consolidation d'un Etat de droit et de l'ordre institutionnel.

Ces efforts ont été suivis par la conclusion d'un Pacte d'accord sur les questions nationales importantes dont figurent l'arrestation des personnes accusées de perturber la sécurité et l'évacuation des villes assiégées par les forces armées et l'établissement d'un plan de repositionnement de ces forces, comme prélude à l'unification de ces forces et que ces dernières soient sous l'autorité directe du gouvernement; l'interdiction de créer une force militaire ou paramilitaire, l'établissement d'un système de gouvernance locale fondé sur la primauté de la décentralisation administrative et financière dans le cadre d'un Etat yéménite unifié ainsi que sur le principe de la participation populaire large dans la gouvernance démocratique. Il a aussi été conclu l'établissement d'une gouvernance des collectivités locales sur base de la nouvelle division administrative du pays au détriment des unités administratives existantes et la réintégration totale des régions du pays tout en tenant compte des manifestations séparatistes.

L'accord stipulait aussi qu'Aden sera une zone de libre échange et que les amendements seront introduits dans la constitution avec la révision du système électoral parlementaire et local, en particulier le système de liste proportionnelle.

Cet Accord a été signé à Amman, au Royaume hachémite de Jordanie sous les auspices de feu le Roi Hussein Bin Talal.

Et il a été cosigné par les leaders des partis politiques et de la Commission de dialogue politique en 20 Février 1994.

Juste après la signature de cet accord, une guerre sécessionniste d'été 1994 éclata, et la situation a été résolue militairement en dépit de la présence des facteurs tribaux, des interventions étrangères et des problèmes sur le terrain et parfois l'équilibre faible du pouvoir.

En observant les crises/les guerres vécues par le Yémen avant ou après la réunification ou même entre les deux parties du pays, on constate que ces événements trouvent leur origine vers les années 60 du siècle dernier et qu'il y

avait une attente du pire par rapport à ce qui était réellement vécu sur terrain; ce qui nous conduit à tirer certaines leçons dans chaque cas.

Le Yémen de l'après guerre 1994

Après la guerre d'été de 1994, le Yémen a été confronté à une série de problèmes, surtout la détérioration de la situation économique liée au fardeau de la guerre. Ces problèmes sont les suivants:

- les troubles politiques et sécuritaires dans le sud du Yémen et l'incursion des éléments extrémistes, en particulier d'Al-Qaïda.
- le problème croissant de l'activité du mouvement séparatiste au sud, qui a d'abord commencé par des revendications politiques et juridiques et a évolué pour devenir une question qui relève principalement de la partie Sud et encouragée par le Mouvement séparatiste avec deux revendications, une partie demande la révision complète des règles régissant l'unification du pays tandis que l'autre revendique ouvertement la sécession. Néanmoins, les deux parties vont s'asseoir ensemble dans le prochain dialogue national.
- Une rébellion armée dans la province de Saada par le groupe Houthis, qui s'est rebellé contre le gouvernement et l'ordre établi. Le gouvernement a répondu par l'usage de la force et a reçu le soutien des pays de la région à l'exception de l'Iran. Malgré le fait que le gouvernement a connu six guerres contre le groupe Houthis, ce dernier a finalement accepté de prendre part au prochain dialogue national.

Impact des résultats des élections sur le Yémen Uni:

La victoire du Congrès Populaire Général (CPG) lors des 3 élections parlementaires et lors des 2 élections présidentielles a soulevé des doutes et des accusations de fraude par les partis d'opposition, ce qui a amené ces derniers à coordonner leurs efforts et à créer la coalition des Partis du Rassemblement Conjoint (PRC) en octobre 2001. Avant l'élection présidentielle de 2006, une série de dialogues entre le CPG et PRC ont eu lieu et ont abouti à la conclusion d'un accord sur les règles qui vont régir les élections présidentielles et locales.

L'accord stipulait la formation de la Commission suprême pour les élections et le référendum, la formation des commissions pour le comptage des voix à hauteur de 54% pour le CPG et de 46% pour le RPC et la formation de groupe de travail juridique chargé de vérifier les listes électorales et de soumettre les irrégularités à la justice.

Cet accord stipulait l'impartialité des organes des médias, des institutions publiques, des forces de défense et de sécurité pendant les campagnes électorales tout en identifiant les tâches de la Commission suprême pour les élections et les commissions de sécurité chargées d'assurer la sécurité des bureaux de vote.

Il a aussi été prévu la formation des commissions pour le monitoring des élections constituées de tous les partis et les organisations politiques. Cet accord stipulait également l'importance de la transparence de la Commission suprême pour les élections et l'importance du rôle des femmes dans le processus démocratique.

Il a été convenu l'introduction des amendements juridiques post-élection relatifs à la réforme de la Commission suprême pour les élections et le référendum et la reconstitution de ses unités administrative et techniques et l'établissement des garanties juridiques et la création des registres de statut civil dans tous les services administratifs.

A la lumière de cet accord qui a été signé par toutes les forces politiques le 18 Juin 2006, il y a eu des élections présidentielles qui ont opposé le candidat du CPG, Ali Abdallah Saleh à son challenger Faisal bin Shamlan du PRC (Partis pour le Rassemblement Conjoint; coalition de l'opposition). Une équipe de l'Union européenne a participé à la supervision de ces élections et a fait ses recommandations dans un rapport sur le déroulement de ce processus électoral.

La victoire du candidat du CPG a conduit au mécontentement des partis d'opposition, qui ont encore une fois mis en doute les résultats des élections. Les relations entre les deux forces politiques se sont à nouveau détériorées, mais ils se sont convenus de se référer au rapport de l'UE sur le déroulement des

élections. Les deux parties ont alors repris le dialogue entre les partis politiques représentés au Parlement afin de parvenir à un consensus national.

Cet accord de dialogue a été adopté le 16/6/2007.

Il stipule que la première phase du dialogue mette l'accent sur les points suivants:

- Sur ce qui a été convenu dans cet accord entre le CPG et le PRC, le 18/6/2006.
- Sur les recommandations de l'Union européenne dans son rapport sur le monitoring des élections présidentielles et locales.
- Sur les réformes constitutionnelles incluant le développement du système bicaméral et électoral et les résultats du dialogue.
- Sur le développement de l'administration locale et des élections des chefs des conseils locaux et la division administrative du pays.
- Sur les lois relatives aux droits et aux libertés (les partis politiques, la presse et les publications, la liberté d'expression, les syndicats et les organisations de la société civile).
- Sur les questions politique et économique.
- Sur le règlement des conflits politiques et des problèmes sociaux qui entravent le processus de développement et de croissance économique.
- Sur le traitement des effets de la guerre de 1994.

Après une série de discussions approfondies, les partis politiques représentés au parlement ont présenté une requête officielle à la présidence du parlement en vue de prendre des mesures constitutionnelles visant la modification de l'article (65) de la Constitution et de la prorogation du mandat du Parlement pour deux ans en raison du manque de temps suffisant pour procéder aux modifications constitutionnelles nécessaires visant le développement du système politique et électoral en vue de permettre aux partis politiques représentés au Parlement de compléter les discussions sur des sujets en suspens dont la réforme de la

Commission suprême pour les élections sur base de ce qui a été connu comme l'Accord du 23 février 2009.

Le Parlement a ainsi voté l'amendement de l'article (65) de la Constitution et le mandat du Parlement a été prorogé pour une période de deux ans.

Le dialogue a été repris entre le CPG et les PRC par intermittence, donnant l'impression que chaque partie cherche à s'investir en sa faveur.

Le 17 Juillet 2010, les deux parties ont signé un procès-verbal conjoint sur la mise en œuvre de l'Accord de février 2009. Il assure la formation d'un comité chargé de créer et de préparer le dialogue national global et que lors de la réunion préliminaire des représentants du CPG et du PRC, ils doivent identifier leurs représentants et leurs alliés au sein du comité mixte sur une base égale avec un total de deux cents membres. Il ya d'autres parties intéressées par le dialogue national qui ont été incluses pour être membres du comité selon les mêmes normes en terme de nombre de représentants et de représentation.

Ils ont convenu de poursuivre les consultations avec les autres partis et forces politiques et les organisations de la société civile qui souhaitent participer au dialogue national sans exception. Il faut ensuite déterminer la formation d'un comité quadripartite qui a soumis une proposition au Président de la République au sujet du dialogue national global en vue d'approuver les réformes conduisant à l'élaboration d'un système politique et électoral, y compris la liste électorale proportionnelle. Puis les parties impliquées se sont convenues pour établir un mécanisme de suivi des recommandations adoptées lors de la conférence de dialogue national et sur l'identification d'un mécanisme important pour la mise en œuvre de l'accord de février 2009.

En réponse à toutes ces initiatives, le Président de la République a fixé une feuille de route, dans laquelle il a exhorté le comité quadripartite à accélérer la création de la Commission suprême pour les élections et les référendums ainsi que l'approbation finale de la loi électorale au plus tard le 27 octobre 2010. Il a aussi exhorté le comité à respecter les dates fixées pour la tenue des élections législatives dans les délais prévus tout en suggérant la formation d'un

gouvernement d'union nationale des partis représentés au Parlement pour superviser le déroulement des élections parlementaires.

- Le document présenté par le comité quadripartite a été modifié le 20/2/2010.
- Avec l'enlisement du dialogue et la guerre médiatique entre le GPC et le PRC, le Yémen est entré dans une nouvelle phase de la crise qui ne se limite pas aux systèmes politiques (pouvoir et opposition), mais elle est devenue une crise avec des dimensions politique, sociale, économique, sécuritaire et culturelle qui étaient le résultat de l'accumulation des effets négatifs, qui ont révélé l'impossibilité du système politique (pouvoir et opposition) à mettre en avant les préoccupations des citoyens, leur incapacité de comprendre l'essence des valeurs démocratiques ainsi que l'absence de modèles au sein des hommes politiques, la généralisation de la corruption et de la pauvreté, le taux élevé de chômage, le faible niveau du revenu national, la baisse du taux de croissance et la propagation d'une culture de la haine et des conflits au sein de la composante sociale du Yémen unifié.

Cette situation s'est accentuée avec l'éclatement de la sixième guerre dans la province de Saada et l'escalade des tensions et de la colère dans les provinces du sud et de l'est, qui ont eu un impact sur la sécurité et l'unité nationale du pays.

Cette situation a également coïncidé avec les vagues de manifestation des peuples arabes et le Yémen n'a pas échappé aux événements auxquels étaient confrontés la Tunisie et l'Égypte, même s'il y avait déjà des revendications pour des réformes politiques au Yémen. Le recours aux manifestations a été utilisé par les partis de l'opposition en vue d'exercer une pression sur le pouvoir pour que ce dernier réponde à leurs revendications.

Ainsi, la réaction du peuple yéménite au printemps arabe a été normale et instantanée compte tenu de l'endoctrinement au sein des forces politiques dans le passé. Ces parties incluent le mouvement séparatiste du Sud qui appelle à la séparation ou à la révision du processus de réunification, le groupe houthis qui a été 6 fois en confrontation militaire avec le gouvernement et l'opposition qui a le

sentiment d'être exclue de la vie politique et dans le partage du pouvoir et des richesses du pays.

Les événements ont dépassé le cadre de dialogue politique; ce qui a poussé le Président de la République à soumettre une initiative à la réunion conjointe des représentants des deux Chambres législatives, le 2 février 2011. Cette initiative qui a pris en considération les nouveaux développements politiques au Yémen, en l'occurrence l'expression des opinions dans la rue, appelait à la reprise des réunions du comité du Quatuor pour discuter des élections législatives, des modifications constitutionnelles, y compris l'établissement d'une liste sur une base proportionnelle et la suspension du débat sur les amendements constitutionnels et l'enregistrement des électeurs en âge légal de voter, la formation d'un gouvernement d'unité nationale dirigé par l'opposition, l'engagement du Président de la République à ne pas se représenter aux prochaines élections et l'adoption de vastes réformes dans le domaine de l'administration locale et dans la création des emplois publics, l'expansion du réseau de la sécurité sociale et de la création d'un fonds pour soutenir les diplômés universitaires et enfin, la création d'un Fonds de développement du Yémen.

Le Conseil suprême des PRC a publié une déclaration de presse sur sa position de l'initiative du Président qu'il considère comme une manœuvre dilatoire visant à trouver un moyen de sortir le parti au pouvoir dans l'impasse ainsi que le processus politique dans son ensemble. Dans cette déclaration, la coalition de l'opposition a dit que le discours sur le retour à la table de dialogue n'était plus possible, du fait que le dialogue n'a pas encore commencé de façon effective, elle rejetait le dialogue bilatéral, tout en appelant à un dialogue national global de toutes les forces nationales. Elle a estimé que le dialogue devrait viser à changer le système politique avec la participation de toutes les composantes de la société.

La déclaration a proposé à adopter une approche méthodologique pour la question du changement politique sur base de ce qui suit:

- La construction d'un Etat décentralisé basé sur la justice et l'égalité pour toutes les catégories de la société du Yémen.

- La reconnaissance du problème du Sud et trouver une solution équitable.
 - L'arrêt définitif de la guerre dans la province de Saada.
 - La répartition équitable des richesses et trouver des solutions aux problèmes économiques en vue de réaliser la justice et l'égalité dans la répartition des richesses, mais aussi trouver des solutions aux problèmes de chômage et de corruption.
 - L'établissement des institutions nationales sur base des standards nationaux qui privilégient les compétences au népotisme et à l'appartenance politique.
 - La lutte contre le terrorisme devrait être considérée comme une question nationale qui ne doit pas être exploitée pour des intérêts personnels car elle pose un grand risque à la sécurité et à la stabilité du pays. Tout le potentiel national doit être mobilisé pour faire face au terrorisme d'une manière différente de ce qui se passe aujourd'hui.
 - Le directeur de l'Institut National Démocratique américain pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Mr. Campbell a lancé une initiative en déclarant que la liberté d'opinion et d'expression est garantie par des moyens pacifiques sans recourir aux émeutes ou aux violences. Il a appelé à la fin des manifestations dans la rue, les campagnes médiatiques et les accusations mutuelles dans le but de créer un climat propice au dialogue. L'initiative de Mr Campbell stipule également le lancement du dialogue national impliquant le comité du Quatuor et une autre proposition de former un Comité de cent représentants et un troisième de trente personnes et la formation d'un gouvernement d'union nationale chargé de superviser le déroulement des élections législatives.
- Le Président de la République a confirmé ce qu'il a déjà annoncé plus tôt de ne pas se présenter encore une fois aux élections présidentielles de 2013 lors de la réunion conjointe des deux Chambres législatives. Le Président s'est engagé à maintenir la sécurité et la stabilité de la patrie et la sécurité des citoyens.
- Le clergé s'est aussi impliqué avec leur initiative du 22/2/2011 qui comporte huit articles. Dans le même contexte, un autre rassemblement d'oulémas et de

cheikhs a présenté une autre initiative, qui inclut cinq articles. La première initiative demandait de mettre fin à l'organisation des manifestations et les sit-in tandis que l'autre l'initiative appelait à former une commission d'enquête sur les attaques contre les manifestants dans les villes yéménites, d'établir les responsables de ces attaques, de les traduire en justice et d'indemniser les familles des martyrs et des blessés à la charge de l'Etat.

Peu après, le Président Ali Abdallah Saleh a présenté une initiative devant le Congrès Général National le 10 mars 2011. Il a ordonné les organes de sécurité d'assurer la protection et la sécurité pour les manifestants pacifiques, qu'ils soient les partisans ou les adversaires du régime. Il a aussi donné ses instructions au gouvernement de répondre aux demandes des jeunes manifestants de toutes les provinces du pays promettant que ces demandes seront assurées par le Gouvernement sans recourir à la violence.

Le 23 Mars 2011. Dans une déclaration de presse, une source officielle à la Présidence a annoncé l'approbation du Président de la République pour les cinq points présentés par la coalition de l'opposition afin de mettre fin à cette crise et de tourner la page à un conflit qui menaçait la sécurité, la stabilité et l'unité du Yémen. Dans ces moments de l'histoire du pays, il ya eu un besoin réel de réagir avec sagesse et maturité, afin d'éviter un glissement vers la discorde et la violence qui détruiront tous les acquis et mettra la patrie face à un destin inconnu plein de risques et de défis.

Les circonstances de l'Initiative des pays du CCG:

Pendant ce temps, les dialogues et les initiatives n'ont pas réussi à atténuer la crise qui s'est détériorée par des actes de violence et de répressions, quand les manifestants ont fait l'objet d'attaque par des balles et des gaz lacrymogènes. Face à cette situation, la crise s'est intensifiée, le chaos s'est généralisé et les organismes du secteur public et privé ont été exposés à des actes de vandalisme et de pillage, sans parler des coupures permanentes d'électricité, des attaques contre les pipelines de pétrole et de gaz et de nombreux actes d'enlèvement. Tout cela a créé un climat propice pour la propagation des actes de terrorisme notamment ceux d'Al-Qaïda. Le pays était donc entré au milieu des conflits qui

peuvent conduire à une guerre civile dans un pays où la population possède plus de 60 millions d'armes et les conséquences d'une guerre civile seraient affreuses. Le conflit atteindra son apogée avec le Massacre « du vendredi de la Dignité » le 18 mars 2011, puis l'attentat qui a visé les officiels du Gouvernement dans une mosquée dont le Président de la République qui a été grièvement blessé, le 3 juin 2011.

Les acteurs principaux de cette crise sont:

- La jeunesse qui se bat pour leurs droits élémentaires le changement et qui représente le plus important segment de la société. Néanmoins, les forces politiques incluant le mouvement séparatiste du sud et les houthis ont essayé d'exploiter la jeunesse.

- Le Public en général:

Il constitue les forces représentées au sein de la coalition de l'opposition (PRC) et le mouvement séparatiste du sud qui voit dans ces événements une occasion propice pour atteindre leur plan séparatiste ou tout au moins pour exiger des réformes radicales; les Houthis y voient une occasion de régler définitivement leurs comptes avec le Gouvernement, et enfin les forces tribales dont les Cheikhs sont en conflits avec le régime et cherchent de se positionner dans le prochain gouvernement.

- Le gouvernement:

Le Président de la République qui est le garant de la légitimité constitutionnelle.

Le gouvernement dont le pouvoir a été affaibli durant ces événements.

Le Congrès Général Populaire, qui est le parti au pouvoir.

Les partisans du régime et qui ont des intérêts avec ce pouvoir.

- **Les acteurs face à la crise:**

La Communauté internationale

Concernant la situation régionale et internationale face à la crise au Yémen,

Il est à noter que la communauté internationale déclare être en faveur de l'unité, la sécurité et la stabilité du Yémen et appelle les différentes parties à faire preuve de retenue et à s'asseoir à la table de dialogue.

Le clergé:

Celui-ci est divisé en deux groupes, l'un soutient le pouvoir tandis que l'autre est en faveur de l'opposition, mais les deux groupes appellent aussi à la réconciliation tout en mettant en garde contre des affrontements sanglants et de la possibilité de déclencher une guerre civile.

Les tribus:

Les tribus sont aussi divisées politiquement.

L'armée et les forces de sécurité:

Il ya eu une scission au sein de l'armée, après le massacre qui a occasionné beaucoup de morts et de blessés au sein des jeunes manifestants, le jour « du vendredi de la dignité » le 18 mars 2011, à la place de l'Université.

L'initiative du CCG (Conseil de Coopération du Golfe):

En raison de l'escalade des protestations dans la plupart des villes yéménites, l'armée et les forces de sécurité se sont déployées pour faire face à des possibles émeutes et des actes de vandalisme. Néanmoins, ils ont eux-mêmes commis des actes illégaux quand ils ont brutalement et excessivement utilisé la force contre les jeunes manifestants pacifiques lors du carnage « du vendredi de la dignité ». Cet événement a contribué à l'adhésion des foules des différentes couches sociales à la cause des manifestants. Elles ont condamné avec force le bain de sang et ont demandé le départ immédiat de l'ancien Président. En réaction à cette situation, une foule de manifestants, partisans du régime, dans la ville de

Sanaa et dans d'autres villes du pays se rassemblaient chaque semaine pour soutenir ce qu'ils appelaient la légitimité constitutionnelle. Cette situation a failli précipiter le pays au bord de l'abîme, avec une possibilité de déclenchement de la guerre civile. Suite à l'inquiétante détérioration de la situation au Yémen, les pays voisins du CCG ainsi que les acteurs internationaux comme l'Union Européenne, les Etats-Unis et les Nations Unies, se sont impliqués pour mettre fin à une situation de guerre civile imminente au Yémen. Le 3 avril 2011, les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) ont présenté la première initiative après la visite du Ministre des Affaires Etrangères du Yémen à Riyad.

Le 21 mai 2011, le régime au pouvoir était sur le point de signer le projet de l'initiative au Palais présidentiel, mais les partis d'opposition ont refusé de le signer au Palais présidentiel en demandant de le faire dans l'une des villes arabes (Riyad, Jeddah ou Abu Dhabi).

Chaque partie avait des prétextes pour ne pas signer cette initiative, jusqu' à l'attentat à la mosquée du Palais présidentiel. Puis les Nations Unies ont nommé un émissaire au Yémen au mois de Juin 2011 en la personne de Monsieur Jamal bin Omar qui était auparavant Secrétaire Général Adjoint aux affaires du Yémen. Cet émissaire a beaucoup visité le Yémen. Il a effectué 19 voyages dans le pays dont le dernier a été accompli en compagnie des membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies et du Secrétaire Général du Conseil de la Coopération du Golfe.

Avec le soutien des Nations-Unies et les résolutions 2014 et 2051 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, Jamal bin Omar a joué un rôle actif dans l'encouragement des parties à signer le projet d'initiative paraphé à Abu Dhabi entre les représentants du Gouvernement et des partis de l'opposition en Juillet 2011.

Mais ce projet n'était pas applicable avant son approbation par le Président de la République. En septembre, le Président a autorisé son Vice Président à signer l'initiative et à lancer le dialogue sur la mise en œuvre de cette initiative, mais les

partis d'opposition ont protesté contre cette autorisation parce que le Président était dans des conditions sanitaires critiques, et que par conséquent, il devait déléguer tous ses pouvoirs au vice président.

Après de longues discussions et des interventions régionales et internationales, le Président est allé à Riyad pour signer l'initiative avec d'autres partis d'opposition sous l'égide du Conseil de Coopération des Etats arabes du Golfe, le 23 Novembre 2011.

Depuis cette date-là, cette initiative est entrée en vigueur avec ses mécanismes. Elle a pu assurer un transfert pacifique du pouvoir au Yémen, avec l'assurance de ne pas poursuivre en justice le Président et sa famille. Mais malgré le départ du Président du pouvoir, beaucoup de jeunes ont estimé que cette initiative était en faveur de l'ancien Président compte tenu de l'immunité qui lui était accordée. Le processus de transfert du pouvoir n'a pas eu lieu sans problèmes, sans obstacles et inconvénients.

L'Initiative de CCG consiste en cinq principes et deux étapes. Elle demande le gouvernement yéménite et les partis d'opposition de tenir une réunion en Arabie saoudite sous l'égide du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, selon les principes suivants:

- L'Accord aura pour but de préserver l'unité du Yémen, sa sécurité et sa stabilité.
- L'Accord doit répondre aux aspirations du peuple yéménite pour le changement et la réforme.
- Le processus de transition du pouvoir doit se faire dans la sécurité afin de prévenir le pays de glisser vers le chaos et la violence.
- Toutes les parties impliquées dans cette initiative doivent coopérer pour éradiquer les éléments de tensions politiques et sécuritaires.
- Toutes les parties doivent cesser toutes formes de vengeance par des garanties et des engagements pris à cet effet.

Selon les étapes opérationnelles suivantes:

- Le Président de la République annonce le transfert de ses pouvoirs au vice-président.
- La formation d'un gouvernement d'union nationale dirigée par l'opposition, qui a le droit de mettre en place les commissions et les conseils compétents pour assurer le bon fonctionnement des organes institutionnels sur le plan politique, militaire et économique, rédiger la Constitution et organiser les élections.

L'initiative amendée du CCG inclut ce qui suit:

1. Au premier jour de l'accord, le Président charge l'opposition de former un gouvernement d'union nationale avec une représentation équitable pour chaque partie (50% pour chacun), de former le gouvernement dans un délai ne dépassant pas sept jours, à compter du jour de la signature de l'accord.
2. Le nouveau gouvernement devra créer un climat propice pour la réconciliation nationale tout en éradiquant les conditions de tensions politiques et de sécurité.
3. Au 29^e jour de la signature de l'accord, le Parlement approuve l'immunité contre les poursuites judiciaires du Président et tous ceux qui ont travaillé avec lui durant toute la période à la tête du pays.
4. Au 30^e jour après la signature de l'accord et après l'approbation de l'immunité par le Parlement, le Président présente sa démission au Parlement et à ce moment-là, le vice-président devient le Président intérimaire après l'approbation de la démission du Président par le parlement.
5. Le président par intérim appelle à des élections présidentielles dans les 60 jours conformément à la Constitution.
6. Le nouveau Président forme une commission constitutionnelle chargée de superviser la rédaction d'une nouvelle Constitution.
7. Après l'achèvement de la rédaction d'une nouvelle Constitution, elle sera soumise à un référendum populaire.

8. En cas de l'approbation de la constitution lors du référendum, un calendrier sera déterminé pour la tenue de nouvelles élections parlementaires en vertu des dispositions de la nouvelle Constitution.

9. Au lendemain des élections, le Président demande au parti qui a remporté le plus grand nombre de voix, de former un gouvernement.

10. Les pays du CCG et les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne sont les témoins de la mise en application de cet accord.

11. Cet accord aura 4 versions originales en langue arabe et sera effective à partir de la date de sa signature.

Il a également été convenu les mécanismes de mise en application de l'initiative du CCG lors de la période de transition qui se fera en deux phases:

Phase I:

Elle commence avec l'entrée en vigueur des mécanismes de l'initiative et se termine avec l'investiture du Président après la tenue des élections présidentielles anticipées.

Phase II:

Sa période de mise en application est de deux ans et débutera par l'investiture du Président après les élections présidentielles anticipées et elle se termine avec la tenue d'élections générales conformément à la nouvelle Constitution et l'investiture du nouveau Président de la République.

Le mécanisme a identifié dans la première phase les modalités de former un gouvernement de réconciliation nationale, de fixer les pouvoirs du vice-président et du gouvernement de réconciliation nationale et de former une commission militaire chargée d'assurer la sécurité et la stabilité. Elle a aussi fixé les mécanismes de la tenue des élections présidentielles anticipées après 90 jours, à

partir de la date de la signature de l'initiative du Golfe et l'engagement des deux parties à ne pas présenter dans ces élections présidentielles un autre candidat, autre que le candidat de consensus, le vice-président Abdu Rabu Mansour Hadi.

Le mécanisme de la mise en œuvre de l'initiative a identifié dans sa deuxième phase, les fonctions et les pouvoirs du Président élu et le gouvernement de réconciliation nationale. Parmi ses tâches, il assure la tenue de la Conférence de dialogue national et la formation d'une commission pour préparer la conférence et la formation d'une commission d'interprétation de la constitution en vertu de ce mécanisme, et la mise en place d'un processus de réformes constitutionnelles de l'Etat et du système politique.

Suite à l'amendement de la Constitution, le peuple yéménite votera lors d'un référendum la réforme du système électoral. Les élections législatives et présidentielles se tiendront conformément à la nouvelle Constitution.

Le mécanisme de la mise en œuvre de l'accord indique les procédures opérationnelles de la conférence de dialogue national et de la Commission constitutionnelle et la façon de gérer les élections en vertu de la nouvelle Constitution. Les 8 points discutés lors du dialogue national sont les suivants: la rédaction de la Constitution, la réforme constitutionnelle, la question du sud, les tensions dans la province de Saada, la construction d'un système démocratique, la réforme du secteur de la fonction publique, la réforme du système judiciaire, de l'administration locale, la prise des mesures visant à promouvoir la réconciliation nationale et la justice transitionnelle, la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire dans l'avenir, la protection des groupes vulnérables, y compris les enfants et les femmes et de mettre en avant les programmes de reconstruction et de développement économique et social.

La Commission d'interprétation sera prise comme une référence pour la résolution de tout différend dans l'interprétation de l'initiative du CCG et son mécanisme.

L'introduction de ce mécanisme stipule que l'accord sur l'initiative du CCG et son mécanisme remplacera toutes les autres dispositions constitutionnelles ou

juridiques existantes et qu'aucune partie ne peut la contester devant les institutions de l'Etat.

L'accord stipule enfin que les cérémonies de signature devront connaître la présence du Congrès Populaire Général et ses alliés, le PRC et ses partenaires en plus du Secrétaire Général du Conseil de Coopération du Golfe, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies ou leurs représentants, les représentants des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Union Européenne et de la Ligue Arabe.

L'initiative du CCG et son mécanisme de mise en application ont été salués avec une grande satisfaction du peuple du yémen, car elle exprime leur aspiration à la paix, à la sécurité et à la stabilité et à la construction d'un avenir plus stable et sécurisé qui pourra leur garantir l'amélioration de leurs conditions de vie et la création des opportunités d'emploi, dans un système qui assure la protection des droits et des libertés civiles.

Les acteurs politiques ont aussi été satisfaits par l'initiative et ses mécanismes qu'ils ont signés avec conviction du fait qu'elle inclut tous les points de discussion qui ont été mis en avant dans les étapes de dialogue depuis 2006. Cette initiative a été inspirée par l'expérience des yéménites depuis 1962. L'initiative protège le pays contre une guerre civile qui était imminente.

En révisant les dispositions de l'initiative et ses mécanismes et les procès-verbaux des précédents dialogues entre les acteurs yéménites depuis la signature du Pacte et par la suite, nous notons que l'initiative et ses mécanismes inclut la plupart des questions dans l'ordre du jour de ces dialogues et des propositions présentées pour les acteurs politiques au Yémen, avant et pendant la crise, en plus des demandes des jeunes manifestants pour le changement.

L'agenda des dialogues précédents et les demandes des jeunes ont été pris en considération:

- la reconnaissance du principe de partenariat national et la mise en place d'un partenariat ouvert à toutes les différentes forces nationales conduisant à la construction d'un nouveau Yémen sur base de l'égalité des citoyens en termes de droits.
- la promotion d'un changement complet dans la structure du système, la réduction de la corruption, de la pauvreté et du chômage et l'amélioration de leurs conditions de vie et de la résolution de leurs problèmes.
- le consensus des interlocuteurs sur la nécessité de convoquer une conférence de dialogue national global sans exclusion tout en rejetant toute forme de discrimination ou d'exclusion.
- la discussion de diverses questions dont: la question du Sud et le problème de la province de Saada, le terrorisme et le réseau d'Al-Qaïda et d'autres problèmes.
- la discussion de la question de l'édification d'un Etat civil moderne et des amendements constitutionnels qui répondent à la forme du régime politique du gouvernement national et local ainsi que le système électoral.
- l'accord sur les cinq points qui ont déjà été mentionnés, y compris la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale.
- l'affirmation de l'importance de l'unité nationale par les interlocuteurs lors des différentes phases de dialogue.

Ce qui est intéressant dans l'initiative du CCG est qu'elle a inclus tous les sujets discutés lors de précédents dialogues, permettant ainsi de rendre facile la tâche de convaincre les parties impliquées. En outre, l'accord sur le mécanisme chronique de la mise en œuvre de l'initiative a confirmé la volonté des interlocuteurs de mettre en œuvre chaque article de cette initiative afin d'éviter toutes perturbation de la sécurité et de la stabilité du pays.

L'initiative du CCG n'aurait jamais vu le jour sans le soutien et l'appui du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et le généreux parrainage du Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdul Aziz d'Arabie Saoudite ainsi que l'attention et le soutien de la Communauté internationale représentée par les

Nations-Unies, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne. Tous ces acteurs ont suivi avec attention l'évolution de la crise politique depuis le début et ils ont largement contribué à la contenir en amenant les acteurs politiques à la table de dialogue.

Tous ces acteurs ne voulaient pas que le Yémen entre en guerre civile dont ses effets s'étendraient sur tous les pays de la région et auraient un impact désastreux sur la sécurité régionale et internationale.

On pourrait dire que l'initiative du CCG et son mécanisme constituent une option réaliste et sûre pour un règlement politique de la crise au Yémen.

La meilleure preuve de l'efficacité et de la réussite du règlement politique est le retour progressif à la vie normale; la situation revient à la normale telle qu'elle était avant le déclenchement de la crise et la première phase de l'initiative a été mise en application.

- Un Gouvernement de réconciliation nationale a été formé et a obtenu la confiance du Parlement. Une commission des affaires militaires chargée d'assurer la sécurité et la stabilité a été créée et elle a été en mesure de mettre fin à la circulation et au port d'armes, d'éliminer les barrières militaires et d'autres points de contrôle ainsi que de ramener la sécurité dans la capitale et dans d'autres villes principales. L'Etat a pu reprendre la Province d'Abyan qui était soumise au contrôle d'Al-Qaïda pendant la crise. La commission des affaires militaires a commencé la tâche de restructurer l'armée et les forces de sécurité de manière à en faire une armée nationale et des forces de sécurité solides pour le maintien de la paix sur tout le territoire.

Les élections présidentielles ont eu lieu sur base consensuelle le 21/02/2012; le Président de la République a été élu au niveau national avec une participation massive de la population. L'élection du Président Abdu Rabbu Mansour Hadi a été la concrétisation de la transition du pouvoir en douceur et de la mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative, quand le Président a commencé l'exercice du pouvoir en prenant des résolutions au niveau civil et militaire conformément à l'initiative du CCG.

Des préparatifs sont en cours pour la conférence de dialogue national qui aura lieu au premier trimestre de l'année 2013. Un décret présidentiel a mis en place une Commission technique chargée de la préparation de la Conférence de dialogue national inclusive et l'identification de ses fonctions et de ses pouvoirs. La commission technique a rassemblé toutes les diverses forces politiques, notamment les partis politiques, les représentants des organisations de la société civile, les jeunes, les femmes les représentants du Mouvement du Sud et du groupe Houthis.

Cette Commission a entamé ses fonctions et a fait un rapport sur 20 points qui constituent les exigences préalables pour le lancement du dialogue national.

Ce rapport stipule la réintégration des militaires et des fonctionnaires civils qui ont été arbitrairement chassés de leurs fonctions, ceux qui ont été forcés à la retraite ou les exilés de la guerre civile de 1994 qui ont retourné au pays.

De plus, le rapport couvre d'autres questions significatives comme la restauration des biens publics et privés qui ont été pillés ou détruits durant la crise, la fin de la confiscation des terres, promotion de l'autonomisation du Sud, la réorganisation de l'armée et de la police, la libération des jeunes manifestants qui ont été arrêtés lors de la révolution.

La Commission a aussi approuvé la création d'un autre panel pour guider la conférence du dialogue national représenté équitablement par les nordistes et les sudistes avec un quota de 30% pour les femmes. Ce rapport de la Commission est perçu par les experts comme un agenda pour la Conférence du dialogue national.

Toutefois, la Commission a souligné les obstacles au dialogue national ainsi que les événements qui avaient récemment eu lieu dans le pays, notamment l'attaque des ministères de l'Intérieur et de la Défense nationale, une station de télévision et le siège du service des renseignements à Aden. Ces incidents ont démontré que les institutions sécuritaire et militaire ne sont pas à l'abri des polarisations politiques qui peuvent affecter négativement les préparatifs de la Conférence de dialogue national. La commission a demandé dans son communiqué de presse, de

faire des enquêtes et d'identifier les responsables de tels actes et de les traduire en justice.

En dépit des obstacles et des problèmes, la Commission a poursuivi ses travaux avec enthousiasme. Elle a récemment présenté son rapport final au Président de la République et a demandé tous les partis politiques de désigner leurs candidats pour la participation à la Conférence du dialogue national sur base des critères convenus, notamment l'éligibilité, le sens élevé de responsabilité, la connaissance des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de dialogue, le respect des droits de l'homme et du droit international et l'absence d'antécédents judiciaires.

La Commission assure la représentation des jeunes qui n'est pas moins de 20%, âgés de moins de 40 ans et la représentation des femmes à hauteur de 30%. Les représentants de la partie Sud sont de 50% du nombre total des participants. La Conférence prend soin d'assurer un équilibre dans la représentation de toutes les provinces et les différentes composantes de la société du Yémen.

Les espoirs de la réussite de la Conférence de dialogue national sont fondés sur des raisons suivantes:

- L'initiative a été parrainée par le Conseil de Sécurité de l'ONU et le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe. Les visites de Mr. Ban Ki-Moon, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies à Sanaa, un an après la signature de l'initiative du CCG et de Mr. Abdullatif Zayani, Secrétaire Général du Conseil de Coopération du Golfe ont renforcé le règlement politique.

- Le transfert pacifique du pouvoir par le Président Ali Abdullah Saleh à son successeur, Abdu Rabou Mansour Hadi, qui a été élu président de la République, a été fait dans une cérémonie majestueuse au Palais présidentiel en présence des ambassadeurs des dix pays qui ont parrainé l'initiative ainsi que tous les acteurs politiques du Yémen et des représentants du Parlement et du Conseil de la Shoora.

- La transfert pacifique du pouvoir a été l'événement important de la période de transition salué par la Communauté internationale de plus en plus optimiste pour l'avenir du règlement politique dans le pays.
- Le Président Abdu Rabou Mansour Hadi a été unanimement soutenu comme le seul candidat présidentiel par tous les partis politiques; ce qui lui permet d'adopter une approche pacifique en vue de surmonter les obstacles au règlement politique du conflit.
- Des efforts ont été déployés par le Gouvernement national de consensus en termes de compromis et de rapprochement politiques entre les différentes parties en vue de surmonter les difficultés à travers les institutions et les organes exécutifs de l'Etat.
- Les institutions législatives assument leurs tâches et leurs responsabilités législatives de manière à favoriser le dialogue national et la réconciliation nationale.
- La conviction des parties signataires de l'initiative du CCG que le dialogue est la seule alternative pacifique pour surmonter tous les défis de toutes formes.
- La période de transition a permis une très large participation sociale en particulier celle des jeunes, moteurs du changement; donnant ainsi un caractère pacifique au règlement politique par rapport aux autres événements du Printemps arabe et favorisant ainsi un sentiment national de responsabilité pour construire un Etat civil moderne.
- Il y a un consensus général que les avancées déjà réalisées ne seront consolidées qu'à travers un dialogue national global visant la prospérité de la nation et de ses citoyens; ce qui met la pression à toute les parties impliquées pour travailler à la réussite de la Conférence et à la mise en application des résolutions internationales 2014 et 2051 votées en 2011, étant donné que ce règlement politique est en conformité avec les exigences nationales et internationales.

Les efforts entrepris par toutes les parties dont le gouvernement et les signataires de l'initiative, les pays voisins et amis du Yémen jouent un rôle considérable dans la consolidation de la confiance entre les différentes forces politiques du pays.

Tous ces efforts doivent être accompagnés par les organes des medias qui doivent s'impliquer pour renforcer la confiance, éviter les rivalités politiques et contribuer à créer une opinion publique favorisant l'établissement d'une société de tolérance, de coopération et de dévouement à la réussite du dialogue et à la prospérité de la Nation. Toutes les parties doivent mettre l'accent sur l'importance des médias dans la consolidation de la notion de dialogue national démocratique basé sur le respect des opinions, promouvoir l'engagement citoyen au dessus de toute autre considération politique.

La signature de l'initiative du CCG et son mécanisme de mise en application par les différents partis politiques qui a permis le départ du Président Ali Abdullah Saleh, constitue le début du processus de règlement politique. Toutes les parties ont réalisé après plus d'une année marquée par des violences que l'initiative était la seule alternative pour la stabilité du pays et qu'aucune partie ne pouvait exclure d'autres partenaires ou monopoliser le processus de prise de décision sans engager d'autres acteurs. Lors de l'initiative du CCG le monde entier était à côté du peuple yéménite dans un moment, qui ne se répète pas souvent dans l'histoire. Tous les acteurs politiques ont été convaincus que la violence conduira au chaos qui divisera le pays à jamais.

Grâce à Dieu, le peuple du Yémen a toujours surmonté les crises difficiles. De nombreux acquis ont été obtenus dans la voie du règlement politique des conflits et nous espérons que la prochaine Conférence de dialogue national connaîtra un succès et que les autres dispositions de l'initiative du CCG seront entièrement mises en application pour prévenir le pays de sombrer dans le chaos.

En conclusion, on peut dire que les crises politiques et leurs résolutions peuvent être attribuées au fait qu'il y a des problèmes au niveau de l'édification d'Un Etat civil moderne. Ces problèmes sont hérités de l'administration coloniale et des imams qui ont longtemps régné sur le pays et ont eu un impact négatif sur le processus démocratique ainsi que la structure de l'Etat du Yémen.

En retraçant les résolutions politiques des conflits au Yémen, on peut constater que le dialogue national a prévalu sur tous les autres remèdes aux crises. Il est aussi à noter que les rivalités politiques ont toujours accepté l'engagement d'une

3^{ème} partie dans le règlement politique du conflit. Par exemple, la Ligue Arabe, l’Egypte et l’Arabie Saoudite ont agi dans la résolution politique du conflit entre les républicains et les royalistes dans les années 70.

Aussi, la Ligue arabe a assuré la médiation entre le nord et le sud du Yémen dans les guerres de 1973 et 1979 pour la réunification du pays. Durant la guerre civile de 1994, la Ligue Arabe et les nations unies ont assuré la médiation entre les parties en conflit. Et très récemment, l’Union Européenne, le CCG et les Etats-Unis se sont impliqués pour trouver une solution pacifique à la crise politique.

Il y a à souligner que le dialogue national est adopté par les parties rivales pour mettre fin aux crises politiques. Le dialogue devient la panacée aux conflits internes. C’est uniquement à travers le dialogue que la conscience démocratique et le partenariat politique peuvent être renforcés de façon à réduire le contrôle du pouvoir par une oligarchie pour l’édification d’un Etat civil moderne.

L’initiative politique a été soutenue au niveau régional et international comme l’a démontré la récente visite des membres du Conseil de sécurité des Nations-Unies et du Secrétaire Général du Conseil de Coopération du Golfe au Yémen en plus du soutien populaire et de tous les acteurs politiques dans le pays.

Enfin, nous voudrions terminer par cette question: ne peut-on pas débattre ici de l’initiative du CCG et son mécanisme de mise en application qui a empêché un bain de sang au Yémen et conduit au transfert pacifique du pouvoir de façon pacifique et à la création d’un gouvernement de consensus national, comme un modèle de règlement de conflits internes en Syrie ?

«Seigneur! Ne laisse pas dévier nos cœurs de la vérité après que Tu nous aies guidés; et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur! ».